Conférence sur l'histoire de Maurepas (21 mai 2005)

La conférence, organisée par le <u>Comité de Sauvegarde de Maurepas Village</u> et Racines, <u>Club Maurepasien de Généalogie</u> s'est déroulée à l'intérieur de l'église Saint-Sauveur de Maurepas le samedi 21 juin 2005 à 20 heures 30. Une quarantaine de Maurepasiens sont venus l'écouter.

Madame Hadrot, archiviste et historienne, présente l'histoire de Maurepas, à partir de la première occupation de Maurepas au néolithique, jusqu'à la période où la terre de Maurepas est achetée par la famille des Phélypeaux. Elle nous expose ensuite les actions des Phélypeaux, localement à Maurepas et à Pontchartrain, et au niveau national où ils étaient surintendant de la Marine et ont, à ce titre, favorisé l'exploration de la vallée du Mississipi et la guerre d'Indépendance des Etats-Unis.

Ensuite, Olivier Jeannot, président de Racines, expose l'histoire de Maurepas au cours de la Révolution. Ce texte étant une création de l'association, il est reproduit sur cette page :

Si j'ai décidé de vous raconter l'histoire de Maurepas pendant la Révolution Française, c'est pour deux raisons. La première est que c'est la suite logique de la présentation que vient de vous faire Madame Hadrot, la seconde est que la période révolutionnaire offre au généalogiste plus de renseignements à exploiter. En effet, une recherche généalogique commence par la recherche des noms et des dates de nos ancêtres, puis ensuite on cherche à en savoir plus. Les fonds notariés peuvent nous informer sur l'évolution professionnelle et sur le patrimoine de nos ancêtres. La Révolution est une période qui nous permet en plus de connaître l'implication de nos ancêtres dans la vie politique locale, et parfois nationale.

La population de Maurepas

Avant de commencer cet exposé sur Maurepas pendant la Révolution je vais d'abord présenter sa population. Elle est connue par un recensement effectué en 1792 et conservé dans les Archives Municipales. Il y avait 254 habitants, répartis entre le village et le hameau de la Villeneuve :

- 121 âgés de moins de 25 ans (59 garçons, 62 filles),
- 55 âgés de 25 à 40 ans (27 hommes et 28 femmes),
- 53 âgés de 40 à 60 ans (29 hommes et 24 femmes),
- 25 de plus de 60 ans (14 hommes et 11 femmes), les plus âgés ont 77 ans (Michel Coillot et Marianne Mahieu).

Les familles ont en moyenne deux à trois enfants, mais les Leguillon, des laboureurs, en ont huit.

En étudiant les métiers exercés par les chefs de famille, on dénombre 52 personnes travaillant directement la terre :

• 6 laboureurs, les plus aisés,

- 11 soissons. Le soisson est un terme dérivé d'associé qui qualifiait des paysans possédant des terres, mais pas assez fortuné pour les exploiter. Ils devaient s'associer pour le faire, l'un fournissant le cheval, l'autre la charrue.
- 24 journaliers et manœuvriers, travaillant dans une ferme, mais possédant cependant un petit lopin de terre, ce qui leur permet d'être inscrit sur un des rôles d'imposition,
- 11 domestiques de fermes (2 bergers, 8 charretiers et 1 jardinier),

D'autre part vivaient également dix artisans assurant des activités nécessaire à l'économie d'un village : 1 tailleur, 2 couvreurs en paille, 2 tisserands, 1 garde bois, 1 cabaretier, 1 maçon, 1 maréchal, 1 charron).

Maurepas est à l'écart des grandes routes de communication de l'époque : la grande route de Chartres (actuellement RN 10) est à deux kilomètres au sud, et la route de Dereux est nettement plus au nord. Cela n'empêche pas un tiers de la population d'être né ailleurs qu'à Mauperas. Ces personnes ont eu différentes raisons de s'installer à Maurepas :

- le mariage : 20 femmes et 16 hommes se sont mariées à des Maurepasiens, les hommes reprenant souvent l'activité de leur belle-famille,
- les fermes : deux couples de laboureurs ont repris l'exploitation de fermes,
- le travail : une dizaine de travailleurs de fermes se sont fait employer dans des fermes. Certains ont probablement quitté la commune dans les années qui suivent. Sur les 254 habitants récences en 1792, 18 habitants ne sont jamais cités dans les actes paroissiaux et ni dans les actes d'état civil.

L'instruction : seuls 8% des habitants, soit une vingtaine savent écrire. L'enseignement était assuré par le clergé. Au cours de la Révolution, une école sera ouverte à Coignières, mais tous les enfants ne s'y rendront pas. Certains parents ont besoins d'eux pour les tâches agricoles, et il faut se rendre à pied à l'école. Ce n'est en 1833 que Maurepas aura une école sur son territoire.

La situation économique dans les campagnes était catastrophique. Des mauvaises récoltes, entraînant des hausses de prix, puis des émeutes (on envoie des troupes pour surveiller le marché de Neauphle, et il y aura des troubles au marché de Chevreuse en avril 1789).

Les impôts sont nombreux et écrasants. Les dépenses de la Cour scandalisent, mais ne sont que la partie visible du gouffre financier qu'est le budget du royaume de France.

Le cahier de doléances

Pour y remédier et forcer la main des Parlements qui refuse de voter de nouveaux impôts, le Roi décide le 24 janvier 1789 la Convocation des Etats Généraux et invite tous ses sujets à se réunir par paroisse pour inscrire sur un cahier leurs vœux pour la France.

Quelles sont les délibérations des Maurepasiens? Elles sont plutôt difficiles à établir, car, le quinze avril 1789, quatorze d'entre eux signent un cahier particulièrement bref par rapport à ceux des paroisses voisines:

Les habitants de la paroisse de Maurepas déclarent s'en rapporter au cahier des habitants de la ville et paroisse de Neauphle-le-Château, chef-lieu du comté de Pontchartrain dont ils ressortissent pour la justice et désirent qu'il y soit établi un baillage royal et plusieurs juges, et que les affaires s'y terminent au souverain jusqu'à 1,200 livres et au-dessus, sauf l'appel du parlement, où il ne soit question que du bien ou mal jugé.

Signé Legat; Desgrange; Bouet; Leclerc; Bienfait; Desgrange; Crespin; Saunier; Thomas; Louvet; Laroque; François; Leguillas; Ferlat; Morchelonne.

Certifié et paraphé, au désir du règlement, par nous, avocat en parlement faisant les fonctions de M. le bailli de Maurepas, ce 15 avril 1789

Ce premier document incite à plusieurs réflexions :

La première réflexion est sur le document en lui-même et sa transmission. L'original n'existe plus, et les sources actuellement consultables (des recueils d'Archives Parlementaires) incluent une copie faite à partir d'un manuscrit des Archives de l'Empire, ce manuscrit étant lui-même une copie du cahier original. Cela explique pourquoi on y trouve des patronymes ne correspondant pas toujours à des habitants de Maurepas : les copistes, peu au fait de ces noms, les ont altérés. On voit notamment Morchelone à la place de Marcheboue. Le nom de Desgranges a été recopié deux fois.

La seconde remarque est sur le nombre des signataires : on n'en voit que quatorze (4 laboureurs sur les 6, 5 soissons sur les 11 4 journaliers et manœuvriers sur 24, 1 des couvreurs). La population masculine de Maurepas de plus de 25 ans s'élevait à 53 mais, au vu du recensement, on peut raisonnablement estimer qu'une quarantaine d'hommes étaient concernés par la convocation. Faible participation, inhabituelle par rapport à la vague d'espoir que l'annonce des Etats-Généraux a suscité.

Une troisième réflexion est à faire sur le contenu : d'une manière générale les cahiers de doléances se répartissent en deux types : soit une série de revendications émanant directement des paroissiens comme c'est le cas à Plaisir et à Elancourt, soit un texte constitutionnel tout fait qui a été plus ou moins adopté sous l'influence d'un notable comme celui de Voisins le Bretonneux. Celui de Neauphle le Château fait partie du second groupe : un ensemble d'environ 80 articles assez généraux et concernant l'administration du royaume. Environ cinq concerne des préoccupations rurales. Les habitants de Neauphle demandent en outre que le baillage du comté de Pontchartrain devienne un baillage royal. Des préoccupations des Maurepasiens, on peut noter au moins deux absentes :

• les poids et mesures : on parle des disparités entre les poids et les mesures sous l'Ancien Régime et deux exemples illustrent la manière dont elles influaient sur la vie des Maurepasiens : les paysans produisent des céréales (blé, avoine, ...) et doivent le vendre. les unités de volume sont alors fixées par les marchés ; ainsi le setier de blé a une valeur différente entre les marchés de Chevreuse et de Neauphle le Château. Pour un marché donné, ce setier a une

valeur différente selon que l'on mesure du blé ou de l'avoine, aussi le paysans est bien en peine de déterminer où il pourra vendre son blé au meilleur prix. Autre mesure importante, la surface de la terre. L'unité principale est l'arpent, qui est un carré de cent perches de côté. Mais la perche mesure 22 pieds à Bois-d'Arcy (mesure du Roi), 20 pieds à Maurepas et Elancourt, et 18 pieds à La Verrière. C'est la raison pour laquelle le plan d'intendance de Maurepas mentionne le résultat avec deux unités : en mesure du Roi et en mesure locale.

• le statut des rigoles royales : lorsque les jardins du Château de Versailles ont été réalisés et pour les alimenter en eaux, un réseau complet de rigoles a été creusé sur des terrains expropriés. 120 ans plus tard, les descendants des anciens propriétaires ne sont pas tous indemnisés, et Elancourt, Plaisir et Trappes le rappellent dans les cahiers de doléances. On peut raisonnablement penser que la rigole de Maurepas se trouve dans la même situation.

Nous avons donc un cahier très bref, qui renvoie au cahier d'une ville voisine, mais celle-ci n'expose que peu des préoccupations paysannes.

Les paroissiens devaient rédiger un cahier, mais aussi désigner deux représentants, chargés d'apporter le cahier au baillage, afin qu'il soit fait une synthèse des différents cahiers. Ces représentants devaient également élire un député pour qui siègera aux Etats Généraux. Cette séance d'élection s'est tenue le 18 avril 1789. Or le cahier de Maurepas est daté de trois jours auparavant. Il est concevable de penser que la rédaction s'est faite dans l'urgence, ce qui explique la brièveté et la faible participation.

Les travaux de la Constituante et leurs conséquence à Maurepas

Les députés se réunissent à Versailles à partir du 5 juin 1789. Rapidement le ton se durcit entre le roi et les députés et, tandis que les Parisiens s'agitent et prennent la Bastille, les Etats Généraux se proclament Assemblée Constituante et décide de doter la France d'une Constitution (serment du Jeu de Paume - 20 juin 1789). Celle-ci ne sera définitivement adoptée qu'en septembre 1791, mais des lois décidant de la nouvelle organisation administrative de la France sont progressivement votées et appliquées :

- le 4 août 1789, c'est l'abolition des privilèges, qui pour les Maurepasiens se traduisent par la suppression des droits féodaux comprenant la corvée (trois jours que les paysans travaillaient sur les domaines de leur seigneur), l'abolition d'un certains nombres d'impôts dont la dîme, et l'obtention de nouveaux droits : la chasse le ramassage du bois ...
- le 29 septembre 1789, une nouvelle réorganisation administrative de la France est votée. La mise en application de cette loi sera achevée de l6 février 1790 : sous l'ancien régime, Maurepas dépendait de multiples instances (comté de Pontchartrain, évêché de Chartres, Prévôté de Paris, gouvernement d'Ile de France, Intendance de Montfort-l'Amaury, Parlement de Paris, ...), avec les nouvelles lois, Maurepas dépend d'un canton (Neauphle-le-Château), d'un

district (Montfort-l'Amaury) et d'un département (Seine-et-Oise).

• enfin, le décret du 22 décembre 1789 crée les communes et institue pour son administration un Conseil Général, constitué d'un maire, d'un secrétaire, de membres (l'équivalent de nos adjoints, la taille de Maurepas en fixe le nombre à 2) d'un procureur et de notables (l'équivalent de nos conseillers, la taille de Maurepas en fixe le nombre à 6).

La vie municipale à Maurepas

Un embryon de municipalité existait à Maurepas, comme dans les autres paroisses, depuis l'édit royal du 23 juin 1787. le conseil paroissial était constitué de 3, 6 ou 9 membres (3 à Maurepas) et d'un syndic élus par les paroissiens, auxquels s'ajoutaient de droit le seigneur (ou son représentant) et le curé. On ne sait que peu de choses sur celui de Maurepas, les délibérations n'ayant pas été conservées. Le dernier syndic fut Marc Leclerc, un laboureur de Maurepas. De toute manière ce premier conseil n'avait que peu de pouvoir et donc peu d'efficacité, mais l'idée d'un Conseil plus au Français et en demandent de nombreuses améliorations dans les cahiers de doléances.

Le dimanche 7 février 1790, en application du décret du 22 décembre 1789, 32 Maurepasiens masculins de plus de 25 ans et ayant satisfait aux exigences fiscales se réunissent dans la nef de l'église pour procéder à l'élection du premier conseil municipal. Après avoir rendu grâce à la Divinité les trois plus âgés (Nicolas Bouet, Vincent Bienfait et Nicolas Legrier) sont nommés scrutateurs et se rendent la sacristie, qui tient lieu de bureau de vote. Les votants s'y rendent individuellement. Il est ensuite procédé au dépouillement et les fonctions sont pourvues par ordre décroissant des suffrages :

- le maire est Jean François Daudrieux, le curé,
- le secrétaire est l'ancien syndic, Marc Leclerc, un soisson,
- les membres sont Nicolas Bouet, un laboureur et Nicolas Legrier l'aîné, un soisson,
- le procureur est Etienne Legat, un laboureur,
- les six notables sont, quatre soissons (Nicolas Desgranges, Vincent Bienfait, Jean Beaugois et François Leplat), un tisserand, François Hanot et un charretier, Jacques François

Il n'y a donc pas de conseillers issus des journaliers et des manœuvriers

Le premier maire est issu du milieu paysan et est à même de mieux comprendre les problèmes des villageois. Il est né à Thoiry en 1731; il a maintenant 57 ans. Il devient curé de Maurepas à la mort de François Legriffon en 1769 et connait bien la paroisse et ses habitants, puis qu'il y exerce son ministère depuis 20 ans. il verra et vivra la

plupart des évènements qui secoueront la France en cette fin du XVIII° siècle et début du XIX° siècle, puisqu'il mourra en 1825, âgé de 93 ans.

Avec la révolution, ses revenus diminuent fortement, puisque les trois quarts proviennent de la dîme qui vient d'être aboli et un dixième provient des prés appartenant à la cure et qui seront bientôt vendus comme biens nationaux. Bref, de 3000 livres au début de l'an 1789, son revenu est passé à 95 livres d'honoraires. Il devra bientôt vivre uniquement des subsides de ses paroissiens et du traitement de l'état.

Epaulé par le secrétaire Marc Leclerc qui a été auparavant syndic de la paroisse, ses premières actions, vont être de réorganiser l'administration communale, tenir à jour le registre des délibérations et décisions municipales, d'établir l'assiette des nouvelles contributions (en effet, la nuit du 4 août a aboli les impôts, mais elles sont remplacées par des contributions), et s'occuper du maintien de l'ordre (en mai 1790 il créera une première garde qui deviendra deux ans plus tard la garde nationale).

De nouvelles élections ont lieu en novembre 1790, mais ne modifient que peu la composition du conseil : un membre est remplacé (Nicolas Bouet par Gilles Rolland, un autre laboureur) ainsi qu'un notable (Nicolas Desgranges par Jean Baptiste Saulnier, soisson).

23 janvier 1791 : le curé prête serment à la Constitution Civile du Clergé. Cette loi votée le 12 juillet 1790 réorganise l'organisation de l'église en France, mais est désapprouvée par le pape.

L'année 1791 est fertile en évènements nationaux : en juin le roi s'enfuit mais est rattrapé à Varennes, les assignats, la nouvelle monnaie se déprécie, il y a toujours pénurie de nourriture, la nouvelle Constitution est mise en place malgré des opposants et le mécontentement s'accroit. A Maurepas, aux élections de novembre 1791 (24 électeurs), le curé n'est pas réélu. Le nouveau maire est un laboureur, Claude Leguillon, qui n'a que peu fait parler de lui politiquement. Originaire de Gouville dans l'Eure, il se marie à Gaillon en 1766 et prend une ferme à Maurepas l'année suivante, où il est qualifié de laboureur. Il participe au cahier de doléances, mais ne figure à aucun des conseils municipaux (et n'a pas prit part à la première élection de février 1790).

En fait, le personnage clé de la nouvelle municipalité n'est pas le maire, mais le nouveau secrétaire, Antoine Décourty, âgé de 30 ans et originaire de Louville la Chenarde (Eure et Loir). Il ne vient pas seul dans la région, un frère s'est installé aux Essarts le Roy et une cousine à Villiers Saint Frédéric. Il se marie en 1788 à Maurepas avec Madeleine Cornevin, qui est apparentée à plusieurs vieilles familles maurepasiennes, entre autres les Marchebout. C'est une personne très enthousiaste vis à vis des idées révolutionnaires et qui n'hésite pas à s'opposer à l'ordre ancien : il a ainsi dénoncé la sévérité du seigneur de Maurepas envers les braconniers. Rapidement, il va prendre des responsabilités dans la commune et nouer des contacts avec les Jacobins de Paris.

En juillet 1792, il va créer la Garde Nationale, composée de 80 membres (soit toute la population masculine et adulte) de Maurepas et équipé de 40 armes à feu.

En septembre 1792, beaucoup de nouvelles arrivent à Maurepas :

- le dernier seigneur de Maurepas, Louis de Cossé-Brissac est massacré par la foule à Versailles,
- l'armée française composée de volontaires remporte une victoire sur les prussiens à Valmy,
- la monarchie est abolie et la république est proclamée.

Peu après, les registres paroissiaux sont nationalisés, aussi ceux-ci qui ne contenaient que des actes religieux catholiques et qui étaient tenus par le curé deviennent des registres d'état-civil, tenus par la municipalité. Pratiquement, cela change peu de choses, tout le monde étant catholique et la rédaction est toujours confiée au curé Jean François Daudrieux. A Maurepas, le seul changement est que les naissances remplacent les baptêmes, et les inhumations remplacent les décès.

En novembre 1792 de nouvelles élections nomment comme maire, Alexis Crespin, un couvreur en paille, mais Antoine Décourty conserve toujours ses pouvoirs sur la commune. Son action sur Maurepas étant appréciée il recevra le 30 nivôse II (19 janvier 1794) d'un représentant en mission envoyé par le Comité de Salut Public les pleins pouvoirs sur la commune.

En mai 1793, le curé qui subit de permanentes vexations et menaces, préfère se réfugier quelque part dans les environs.

Durant la Terreur, sous la direction d'Antoine Décourty, les réquisitions en nourriture se multiplient : il faut nourrir les villes et les armées en campagne. En juillet 1793, une cloche est descendue et envoyée à Neauphle le Château. Elle y sera fondue avec d'autre pour produire plusieurs canons nécessaires aux armées.

Les Volontaires

La guerre, cela fait déjà deux ans qu'elle est là. Au début, les monarchies prussiennes et autrichiennes ont laissé faire : il est vrai que leur intérêt du moment est le partage de la Pologne, et que la Révolution affaiblit une monarchie concurrente. Ensuite, les idées nouvelles commencent à intéresser les bourgeoisies européennes. Pour les monarques il devient rapidement urgent mettre fin à la Révolution, avant qu'elle ne "contamine" toute l'Europe.

Le 11 juillet 1792, l'Assemblée Législative a proclamé la "Patrie en danger". En septembre 1792, l'armée prussienne est repoussée à Valmy.

La Vendée et la Bretagne, à la suite de l'exécution de Louis XVI, se soulèvent. Le 24 février 1793, la Convention appelle 300 000 hommes pour servir sous les drapeaux.

Le 23 août 1793, la Convention décide la levée en masse. Le vingt septembre 1793 à Maurepas, quatorze jeunes maurepasiens, de 17 à 25 ans quittent le village pour s'enrôler. C'est à peu près la moitié de la population masculine de cette tranche d'âge. Des délibérations du conseil municipal nous donnent les noms de ces volontaires : en effet, leurs parents ont reçu à deux occasions des indemnités (13 prairial II-ler juin 1794 et le 30 brumaire III - 20 novembre 1794). Il ne semble pas y avoir eu de règles

pour décider des volontaires : dans certaines familles, l'aîné reste, le cadet part, dans d'autre le fils unique part, dans d'autre trois sur quatre partent et enfin dans d'autres tous les fils restent. Les conscrits se rendent d'abord à Montfort le Brutus (nouvelle appellation de Montfort-l'Amaury) où se forme un bataillon de 1030 hommes réparties en 12 compagnies. Une fois constitué, le bataillon va partir combattre en Vendée, puis en Irlande (En effet, le Directoire, sur l'appel de nationalistes irlandais et pour contrer les actions de l'Angleterre envoie des troupes pour soulever l'Irlande alors occupée par les Anglais ; l'expédition, à la suite d'une tempête, ne débarquera que partiellement puis se repliera au bout d'une semaine). Vers l'an VII, des soldats sont démobilisés et le reste est intégré dans les Armées du Rhin et du Danube, puis, quelques années plus tard, dans la Grande Armée.

Sur les 14 volontaires maurepasiens :

- 7 sont revenus à Maurepas, puis qu'on les retrouve dans les actes,
- I est décédé d'un accident à Strasbourg,
- le sort des 6 autres est inconnu (mort sur champ de bataille, ou des suites des blessures, ou établis sur d'autres régions).

Ce ne sont que les premiers engagés ; il y en aura d'autres jusqu'en 1815. Ainsi Simon Vigneron, journalier, marié à Maurepas le 3 février 1813. A la naissance de sa fille au mois d'août 1813, il est déjà soldat et parti. Lorsque cette épouse décède en 1854, il est précisé dans l'acte que son mari est parti aux armées en 1812 et que l'on en a plus eu de nouvelles depuis.

La fin de la Terreur

A Paris, la réaction de thermidorienne, en juillet 1794, entraîne chute de Robespierre et la fin de la Terreur. A Maurepas, personne n'ose encore s'opposer à Antoine Décourty, qui détiendra les pleins pouvoirs jusqu'en mars 1795 (16 mois de Terreur).

Il faudra attendre en effet le mois de ventôse III (mars 1795) pour qu'un représentant du nouveau régime enquête sur les abus de la terreur et s'occupe du cas de Maurepas. Alarmés, les conseillers démissionnent en bloc : de nouvelles élections ont lieu le maire élu est François Hanot, le tisserand, les adjoints Vincent Bienfait et Nicolas Legrier, le greffier est Daudrieux. Celui-ci fait rapidement ouvrir l'église, et récupère les armes confisquées pour les rendre à leurs propriétaires. Mais ce nouveau conseil municipal ne siègera que pour peu de temps.

Le Directoire et disparition de la municipalité

A Paris, la Convention achève enfin ce pourquoi elle a été élue : la rédaction d'une Constitution Républicaine, qui entre en vigueur en octobre 1795. Plus de chef d'état unique, mais un directoire de 5 personnes, d'où le nom attribué au nouveau régime. Au plan local, les municipalités des communes disparaissent et sont regroupés au niveau du canton. Ne reste plus sur la commune qu'un agent municipal dont l'unique fonction et de noter les naissances et les décès. Les mariages, comme le reste de l'administration, se font au chef-lieu du canton, qui pour Maurepas est Neauphle-le-Château.

L'Empire : timide réapparition de la municipalité

En 1799, Bonaparte renverse le Directoire et installe le Consulat, un régime constitué sur mesure en sa faveur. Les élections sont au suffrage universel, pour la première fois, mais les institutions sont faites pour éliminer toute opposition des deux assemblées parlementaires.

Le contrôle au plan local est également organisé: le consul nomme les préfets, lesquels nomment pour chaque commune un maire et ses adjoints parmi les habitants. Il n'y a plus de conseillers élus. De 1800 à 1848, date où les maires seront à nouveau élus, trois maires se succéderont à Maurepas: Marc Leclerc, nommé en frimaire an IX (décembre 1800), puis Charles Clément (en janvier 1811) et Antoine Rolland (en novembre 1839, élu en 1848), chaque nomination ayant été faite à la mort du maire précédent.

Conclusion

Voilà maintenant la fin de mon exposé destiné à faire revivre l'histoire de Maurepas sous la Révolution. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser maintenant.

